

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dépistage- TROD - Rennes

13-14 décembre 2012

Date limite d'inscription : 20-11-2012

Frais d'inscription : 180 euros

NOM : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse employeur.....

.....

.....

Email : .....

Tél : .....

**Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation a qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Bulletin à adresser à :**

Secrétariat SFLS  
Hôpital du Tondu  
Groupe hospitalier Pellegrin  
33076 BORDEAUX  
Tél : 05.56.96.47.91  
Fax : 05 56 79 60 87  
e-mail : [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)  
site Internet : [www.sfls.aei.fr](http://www.sfls.aei.fr)

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Etre capable d'assurer la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique du VIH dans le cadre du cahier des charges de demande d'autorisation requis par les agences régionales de santé.
- Avoir acquis les connaissances actuelles concernant l'infection par le VIH et les IST
- Connaître les conditions de réalisation du TROD : réglementaires, éthiques, techniques, sanitaires.
- Connaître les limites du TROD
- Savoir remettre un résultat négatif
- Savoir accompagner la remise d'un résultat positif ou indéterminé

## PUBLIC CONCERNE

**Centres de dépistage, associations de soignants, associations communautaires désirant pratiquer des tests rapides d'orientation diagnostique.**

En fonction du public inscrit et des connaissances préalables des participants, les organisateurs mettront en place des ateliers/sessions en parallèle, adaptées aux différents niveaux de connaissance

**Cette formation, co-organisée par des soignants et des associations, permet aux associations de postuler à l'habilitation ARS pour la réalisation des TRODs**

*Une attestation sera remise à l'issue de la formation*

## Séminaire de Formation

De la



**« Dépistage »**

**Formation destinée à tous ceux qui désirent utiliser les tests rapides d'orientation diagnostique (TRODs)**

**PRE PROGRAMME**

**Jeudi 13 et Vendredi 14 Décembre 2012**

**RENNES**

Mercure Rennes Centre Gare  
1 rue du Capitaine Maignan  
35000 RENNES

**Organisateurs:**

Dr Philippe ARSAC (Orléans)  
Dr Faouzi SOUALA (Rennes)

N° Agrément Formation : 72330472433  
N° Agrément FMC : 100258

## Jeudi 13 décembre 2012

**9 H 30** : Accueil des participants

**10h00 – 13h00**

Actualisation des connaissances sur le VIH

**13h00-14h00** : DEJEUNER

**14h00-15h00**

Les moyens de diagnostic

**15h00-16h00**

Les IST autres que le VIH/SIDA

**16h15-18h00**

Le counselling

## Vendredi 14 décembre 2012

**08h30-9h30**

Remise des résultats

**9h30-10h00**

Aspects réglementaires et éthiques

**10h00-10h15** : PAUSE

**10h15-12h15**

Contraintes d'hygiène et réalisation du TROD

**12h15-12h45**

Accidents d'exposition au sang

**12h45-13h30** : DEJEUNER

**13H30-15h30**

Table ronde : organisation d'une séance de TROD, partage d'expérience.

- en milieu festif
- Sur un lieu de consommation sexuelle
- au sein d'une communauté à haute endémicité.

**15h 30**

Evaluation

**16h00**

Fin de la formation.

## FRAIS D'INSCRIPTION : 180 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les déjeuners et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les dîners, et les petits-déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

### Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin d'inscription et le retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

### Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription
- ✓ Ou, si vous obtenez un accord de prise en charge de la part de l'organisme de formation continue dont vous dépendez, merci de transmettre les coordonnées de cet organisme à la SFLS qui fera les démarches administratives.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 €, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.